

## LA DÉLÉGATION D'ALÈS DÉMÉNAGE

Publiée le vendredi 07 Janvier 2022 - CCI Gard  
Comme dans chacune des délégations, les entreprises seront suivies par les conseillers experts de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour :

- **La création ou la reprise d'une entreprise** : validation du modèle économique, construction du business plan, choix du statut, aide au financement,
- **Investir, innover, accéder à de nouveaux marchés ou élaborer une stratégie financière,**
- **Gagner des parts de marché** via la transition numérique, l'accès au financement, les formations spécifiques, l'aide aux formalités,
- **La cession d'une entreprise** pour bien gérer la transmission ou trouver le bon repreneur.

### Horaires :

Lundi 09:00–12:00, 13:30–17:30  
Mardi 09:00–12:00, 13:30–17:30  
Mercredi 09:00–12:00, 13:30–17:30  
Jeudi 09:00–12:00, 13:30–17:30  
Vendredi 09:00–12:00, 13:30–16:30

Téléphone : 04 66 78 49 49

